

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CARRIERE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2010 à LA MAIRIE DE COURMANGOUX

**Présents** : M. DANNENMULLER THIERRY : Gérant des **Carrières de Roissiat (CDR)**

M. DELORME Dominique : Secrétaire général de l'**Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)** de la région Rhône Alpes

M. BROCHIER Daniel : Président de la **Communauté de Communes de Treffort en Revermont (CCTER)**

Mme MORNAY Mireille : Maire de COURMANGOUX

M. GAILLARD Jean-Claude, M. TOURNIER Hervé, M. GAILLARD Michel : Maires Adjointes

Mme MILLET Christiane : secrétaire de mairie

**Excusé** : M. CHORRIER-COLLET Sébastien

**Absent** : M. CHEVAT Hervé

**Mme MORNAY** rappelle l'historique de la carrière depuis 1920 exploitée par les familles DUBOISSET, puis RAOUX, DARNAND, CHANEL, la SAPRR en 1995 pour la construction de l'autoroute A 39, et actuellement M. DANNENMULLER depuis 1998.

La première autorisation officielle fortement encadrée date de 1980. Auparavant, une simple déclaration en mairie suffisait.

**M. DANNENMULLER** explique que, fin 2007, une demande de renouvellement de l'exploitation de la carrière a été sollicitée et accordée pour 20 ans. Ce type d'autorisation se fait en principe plutôt sur 30 ans sur la roche massive. Les durées d'exploitation peuvent aller jusqu'à 150 ans compte tenu de ce type de carrière mais les autorisations ne peuvent être accordées pour plus de 30 ans chaque fois. Considérant l'importance des investissements, 30 ans est une durée courte. L'autorisation administrative permet de fixer les règles du jeu en fonction des règlements administratifs mais n'est pas une fin de vie. Une difficulté se pose pour l'exploitant, l'obligation de réaménagement (ou de renouvellement) par l'exploitant, partielle ou totale. S'il y a encore de la ressource sur le site, on continue à travailler au bout de 30 ans. Il faut être très concret. L'exploitant essaie de faire du réaménagement coordonné, mais il peut aussi y avoir du réaménagement temporaire.

**M. DELORME** rappelle les limites de sa fonction et de l'UNICEM : C'est un organisme professionnel qui représente quasiment l'ensemble des industries de carrières (90 % adhèrent, soit 1400 entreprises, plus de 400 carrières et plus de 1500 salariés). Le produit des carrières représente 42 millions de tonnes de matériaux naturels en Rhône Alpes, soit 10 % de la production nationale. Le secteur couvre les carrières plus la partie recyclage de granulats, soit 560 millions de tonnes en France dont 15 Millions de tonnes de recyclage. La plupart de ces activités alimentent le secteur du BTP. Les ressources minérales exploitées par les carrières sont des matériaux indispensables pour le secteur de la construction.

### **Il faut 7 tonnes par an et par habitat de granulats et matériaux pour les travaux publics.**

La Carrière n'est pas un secteur concédé par l'Etat. Une carrière est le lieu d'exploitation de minéraux naturels (pierres, sables, gravier) sans métal ni charbon. Attention de ne pas confondre avec une mine, le statut de mine concerne uniquement le minerai : charbon, or, uranium, fer, cuivre dans le sous-sol.

### **MISSIONS DE L UNICEM :**

- défendre les intérêts des exploitants de carrière sur les positions prises par l'Etat ou les collectivités ;
- Communiquer la prise en compte du travail fait par les exploitants ;
- Veiller aux textes réglementaires : (SCOT, DTA...)
- Elaboration des données statistiques et économiques
- volet environnement durable pour améliorer la situation, limiter les impacts des carrières – capacité à restituer une qualité flore-faune, sinon une restitution paysagère.

Le Comité Local de suivi de la Carrière de COURMANGOUX n'est pas prévu dans l'arrêté préfectoral, mais vient d'une initiative locale fortement encouragée par l'UNICEM.

**M. DANNENMULLER** présente la situation actuelle à Roissiat. Il y a une bonne communication avec les élus. Il présente l'emprise de l'ancien arrêté entre 1998 et 2008 et la limite d'exploitation acquise depuis 2007.

L'exploitation se fait en 4 phases de 5 ans pour coordonner une partie exploitation et une partie réaménagement, soit de 2007 à 2012 et de 2012 à 2017. Le réaménagement de la première zone sur la partie jurassienne est commencé. Il y a un besoin de matériaux inertes très importants. Il se fait en deux phasages à finir fin 2017. Pour avoir fini le réaménagement, il faut avoir fini le remblai.

En termes d'emprise, il travaille sur les 2/3 de la surface, mais 1/3 seulement en profondeur. Il finit d'exploiter l'emprise et va ensuite creuser pour limiter l'impact visuel. Il faut de la place pour travailler en toute sécurité mais il remblaye en même temps au fur et à mesure des possibilités.

Sur le périmètre d'exploitation, il y a quelques dizaines de milliers de m3 d'argile non exploitable à évacuer pour réaménager sur la zone remblai.

Il a une autorisation de défrichage et de reboisement qui se fera entre 2012 et 2017. Il y aura 150 000 m3 de remblai à rapporter, c'est important mais ne pose pas de souci particulier. L'objectif pour 2017, c'est finir la zone à reboiser. L'exploitant remonte le niveau du terrain progressivement depuis 2007. Il y a des cotes travaillées par les géotechniciens, à respecter scrupuleusement, pour éviter tous risques. Il garde un point bas pour avoir un point d'eau, important pour préserver la biodiversité.

Matériaux inertes ultimes : tout ce qui est valorisable est valorisé par les entreprises au niveau recyclage. Il n'y a pas de recyclage à Roissiat du fait de manque de place. Ce sont surtout des matériaux pour les voiries, remblaiement, fondations.

Les matériaux type béton enrobé sont interdits en décharge.

La région Rhône Alpes utilise les matériaux alluvionnaires de façon très importante, car ils sont appropriés à la production de béton. Mais l'état souhaite une diminution de cette production pour utiliser la roche massive, ce qui pose des problèmes de qualité et d'accessibilité, de réhabilitation.

Les zones alluvionnaires se prêtent plus à la réalisation ensuite de plans d'eau, d'étangs. Il faut craindre de gros problèmes d'approvisionnement dans les années à venir, non à cause des problèmes de ressource, mais à cause des problèmes administratifs et d'accès.

Les carrières de roche massive génèrent moins de nuisance que les carrières alluvionnaires. Moins on puise sur les gisements, mieux c'est. Il n'y a pas eu de nouvelle autorisation d'ouverture de gisement depuis plus de 20 ans car les démarches administratives sont très lourdes. Il faut de 5 à 20 ans minimum avant d'exploiter une carrière de roche massive entre les opérations de maîtrise foncière et la sortie des premiers cailloux. Le coût des matériaux double tous les 30 km. Il y a autant de frais de transport que de matériaux. La production locale est donc plus compétitive et l'intérêt environnemental est certain. Il faut donc préserver ce maillage que l'on a la chance d'avoir en région Rhône-Alpes du fait de la proximité. Pour exemple, il donne la région d'Annecy qui est en déficit chronique de matériaux ! Il n'y a pratiquement pas de carrière à moins de 90 km par la route pour approvisionner Annecy et ses environs. Un camion ne peut faire que deux approvisionnements par jour de 13 m3, soit 26 Tonnes, ce qui génère des coûts importants. Le rayon d'action de la CDR est de 30 km environ soit la région de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Bagé-la-Ville.

**Mme MORNAY** évoque les problèmes spécifiques à ROISSIAT et notamment, la poussière liée au trafic de poids lourds.

**M. DANNENMULLER** explique que le système de nettoyage des roues doit être mis en place d'ici la fin d'année, en même temps que le déplacement de la barrière d'entrée de l'exploitation qui permettra l'accès à une parcelle privée. Un « débourbeur » sera installé juste avant la bascule, mais sera impossible à utiliser en période de gel pour des raisons évidentes de sécurité puisqu'il consiste à laver les roues des camions. La piste enrobée de 6 à 700 mètres présente peu de souillures. Lorsqu'il y a beaucoup d'apport de déblais, la balayeuse est utilisée. En plein été, les matériaux peuvent être très secs en flux tendu.

Concernant les cailloux qui s'échappent des bennes le long de la route, les bennes de la CDR ont toutes été redimensionnées. Des consignes strictes ont été données aux chargeurs pour qu'ils répartissent bien les charges dans les bennes et, depuis un an, un système de pesée dans le godet évite les surcharges. Les consignes sont bien appliquées par une équipe rajeunie sur le site de Roissiat, des personnes calmes, posées, sensibilisées à la qualité.

La proportion de matériaux transportés par la CDR et par d'autres transporteurs est de 50-50. Des consignes sont également régulièrement rappelées au niveau sécurité routière sur la route départementale.

Concernant les tirs de mines en fin d'après-midi, il s'agit d'une prestation de minage totalement sous-traitée. Il est impossible de savoir avant 24 à 48 heures le moment exact du tir. Dès que la CDR les connaît, elle transmet l'information à Roissiat et par fax à la mairie qui le diffuse sur le site internet. Le bruit entendu il y a deux ans était dû à une phase de découpage qui entraînait l'impact sonore. Les sismographes installés à Roissiat ne se déclenchent que très rarement, vu l'onde sismique très faible. Il faut la distinguer de l'onde sonore.

**M. BROCHIER** interroge sur l'état d'avancement.

D'après M. DANNENMULLER, il n'y a ni avance, ni retard que ce soit dans l'exploitation ou dans le réaménagement paysager.

**Mme MORNAY** évoque les problèmes de l'eau pour les agriculteurs. Une réserve de 100m3 est en place sur le versant OUEST (le Tremblay) sous forme de cuves alimentées par les sources du Mont Myon dans la partie forestière.

L'exploitation de la carrière de Roissiat est de 180 000 tonnes à 220 000 tonnes par an (Pour mémoire : 6 millions d'habitants en Rhône-Alpes, soit 1 million de plus entre 1990 et 2010, ce qui génère plus de besoins de matériaux).

En conclusion, ce genre de réunion est très important pour éviter les non-dits et expliquer la situation particulière de la CDR au sein du contexte général et réglementaire.

La prochaine réunion aura lieu le 18 avril 2011 à 10 heures. RDV est donné directement sur le site de la carrière pour une visite du site et du débourbeur.